



Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 52-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ N° RM 2019
AFIN DE CLARIFIER LA DISPOSITION CONCERNANT LES PIÈCES PYROTECHNIQUES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QU' un avis de motion a été donné par la conseillère, madame Jaqueline M. Lambert, à une séance du conseil tenue le 6 février 2024;

QUE l'avis de motion a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 6 février 2024;

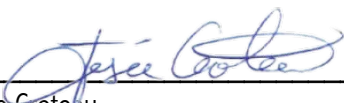
QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 7 février 2024;

QUE conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal, le **Règlement 52-2024 - Modifiant le règlement général harmonisé RM 2019, afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques** a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2024, tenue au 174 rang Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

QUE le règlement numéro 52-2024 entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le consulter sur le site Internet de la municipalité www.munstesophie.org ou sur le babillard du bureau municipal sur les heures d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Sophie-de-Lévrard,
ce 6^e jour de mars 2024.




Josée Croteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie par la présente que le présent avis public concernant le numéro de règlement 52-2024 de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, a été publié sur le babillard au bureau municipal ainsi que sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement 01-2020 portant sur l'affichage des avis publics de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
ce 6^e jour de mars 2024.



Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière